



INFORMATIONS GÉNÉRALES

ANNÉE SCOLAIRE 2026 - 2027



Juillet 2025



Table des matières

CALENDRIER SCOLAIRE 2026-27	2
HORAIRES DES CLASSES	3
RÉPARTITION DES CLASSES	4
ADRESSES DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS	4
NOS ECOLES	5
COURS DE NATATION – JEUDI.....	5
COORDONNÉES UTILES	6
COURS D’APPUIS.....	6
CONSEIL DES PARENTS.....	6
HORAIRES POUR LE TRANSPORT DES ÉLÈVES	7
TRANSPORTS SCOLAIRES.....	8
ZONE KISS AND SCHOOL	9
INFORMATIONS UTILES	10
RELATIONS ÉCOLE - FAMILLE.....	10
ENTRETIENS ANNUELS :	10
RÉPARTITION DES CLASSES :	10
HORAIRES	10
ABSENCES ET EXCUSES	10
DEMANDE DE CONGÉ.....	11
JOURS JOKER	11
MATÉRIEL	12
DÉGÂTS.....	12
PACIFICATEURS.....	12
RÉCRÉATIONS	13
EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	13
UTILISATION DU PÉRIMÈTRE SCOLAIRE	13
RESPONSABILITÉS ET ASSURANCES.....	13
COMPORTEMENT GÉNÉRAL	14
SOINS ET PRÉVENTION	14
SERVICE DENTAIRE	14
PRÉVENTION DES POUX	14
MÉDECINE SCOLAIRE – BILAN DE SANTÉ PRÉSCOLAIRE	15
SANTÉ À L’ÉCOLE	15
TRAVAILLEURS SOCIAUX EN MILIEU SCOLAIRE (TSS)	15
SERVICES DE LOGOPÉDIE, PSYCHOLOGIE ET PSYCHOMOTRICITÉ (SLPP)	16
COMPENSATION DES DÉSAVANTAGES.....	16
COURS DE LANGUE ET DE CULTURE D’ORIGINE (LCO)	16
ACCUEIL EXTRASCOLAIRE	16
NOS CONSEILS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE	17
EDUCATION FAMILIALE	18
SOCIÉTÉS ET ACTIVITÉS LOCALES CONCERNANT LES ENFANTS.....	20
DIVERS	21
PEDIBUS	22
NOTES PERSONNELLES	23

CALENDRIER SCOLAIRE 2026-27

RENTRÉE DES CLASSES

Jeudi 27 août 2026

VACANCES

Vacances d'automne

Lundi 12 octobre au vendredi 23 octobre 2026

Reprise des cours le lundi 26 octobre 2026

Vacances de Noël

Lundi 21 décembre 2026 au vendredi 1er janvier 2027

Reprise des cours le lundi 4 janvier 2027

Vacances de Carnaval

Lundi 8 février au vendredi 12 février 2027

Reprise des cours le lundi 15 février 2027

Vacances de Pâques

Vendredi 26 mars au vendredi 9 avril 2027

Reprise des cours le lundi 12 avril 2027

JOURS FÉRIÉS / CONGÉS

Toussaint

Dimanche 1^{er} novembre 2026

Immaculée conception

Mardi 8 décembre 2026

Congé du 1^{er} mai

Samedi 1^{er} mai 2027

Pont de l'Ascension

Jeudi 6 et vendredi 7 mai 2027

Pentecôte

Lundi 17 mai 2027

Pont de la Fête Dieu

Jeudi 27 et vendredi 28 mai 2027

AUTRES

Médecine scolaire 8H

Vendredi 18 septembre 2026

Camp de ski (cycle 2)

Lundi 22 février au vendredi 26 février 2027

Photos de classe

Jeudi 29 et vendredi 30 avril 2027

FIN DE L'ANNÉE SCOLAIRE

Vendredi 9 juillet 2027

RENTRÉE DES CLASSES 2026-2027

Jeudi 26 août 2027

HORAIRES DES CLASSES

ECOLE ENFANTINE

1H Gletterens

Lundi	07:50	11:25	Congé	
Mardi	Congé toute la journée			
Mercredi	07:50	11:25	Congé	
Jeudi	Congé		13:15	14:55
Vendredi	07:50	11:25	Congé	

2H Gletterens

Lundi	07:50	11:25	13:15	14:55
Mardi	07:50	11:25	13:15	14:55
Mercredi	Congé toute la journée			
Jeudi	07:50	11:25	Congé	
Vendredi	07:50	11:25	13:15	14:55

ECOLE PRIMAIRE

3*-8H Gletterens

Lundi	07:50	11:25	13:15	14:55
Mardi	07:50	11:25	13:15	14:55
Mercredi	07:50	11:25	Congé	
Jeudi	07:50	11:25	13:15	14:55
Vendredi	07:50	11:25	13:15	14:55

8H Portalban

Lundi	07:40	11:15	13:15	14:55
Mardi	07:40	11:15	13:15	14:55
Mercredi	07:40	11:15	Congé	
Jeudi	07:40	11:15	13:15	14:55
Vendredi	07:40	11:15	13:15	14:55

***Les élèves de la classe 3H** auront congé soit le mardi matin, soit le jeudi matin.

***Les élèves de la classe 4H** auront congé soit le lundi après-midi, soit le mardi après-midi.

Les répartitions vous sont communiquées par les enseignantes.

***Dans la classe 3-4H**, les élèves de 3H ont congé le jeudi matin et les 4H ont congé le mardi après-midi.

RÉPARTITION DES CLASSES

Degré	Titulaires	Lieux
1H-2H A	Boschung Cindy, Bachmann Elisabeth	Gletterens
1H-2H B	Chassot Françoise, Bachmann Elisabeth	Gletterens
3H	Zosso Sophie, Bersier Catherine	Gletterens
3H-4H	Bueche Céline, Roux Sylvain	Gletterens
4H	Fays Céline, Bersier Catherine	Gletterens
5H	Tornare Isabelle, Marion Nathalie	Gletterens
5H-6H	Maeder Sophie, Jenifer Gonin	Gletterens
6H	Delley Vanessa, Carrico Lisa	Gletterens
7H	Nicolier Gwendoline	Gletterens
7H-8H	Rapin Katia, Carrico Lisa	Portalban
8H	Clot Lionel	Gletterens
Enseign. spécialisée	Crittin Justine	Gletterens
Enseign. spécialisée	Jungo Magali	Gletterens
FLS	Dougoud Leila	Gletterens

ADRESSES DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS

Bachmann	Elisabeth	elisabeth.bachmann@edufr.ch	026 667 90 51 026 667 90 53
Bersier	Catherine	catherine.bersier@edufr.ch	026 667 90 56 026 667 90 54
Boschung	Cindy	cindy.boschung@edufr.ch	026 667 90 51
Bueche	Céline	celine.bueche@edufr.ch	026 667 90 62
Carrico	Lisa	lisa.carrico@edufr.ch	026 677 90 67
Chassot	Françoise	françoise.chassot@edufr.ch	026 667 90 53
Clot	Lionel	lionel.clot@edufr.ch	026 667 90 60
Delley	Vanessa	vanessa.delley@edufr.ch	026 667 90 58
Dougoud	Leila	leila.dougoud@edufr.ch	026 667 90 61
Ducommun	Magali	magali.ducommun@edufr.ch	026 667 90 40
Fays	Céline	celine.fays@edufr.ch	026 667 90 56
Gonin	Jenifer	jenifer.gonin@edufr.ch	026 677 90 67
Jungo	Magali	magali.jungo01@edufr.ch	026 667 90 61
Marion	Nathalie	nathalie.marion@edufr.ch	026 667 90 59
Maeder	Sophie	sophie.maeder@edufr.ch	026 667 90 66
Nicolier	Gwendoline	gwendoline.nicolier@edufr.ch	026 667 90 63
Rapin	Katia	katia.rapin@edufr.ch	026 677 90 67
Tornare	Isabelle	isabelle.tornare@edufr.ch	026 667 90 59
Roux	Sylvain	sylvain.roux@edufr.ch	026 667 90 62
Zosso	Sophie	sophie.zosso@edufr.ch	026 667 90 54

NOS ECOLES

Ecole de Gletterens	Chemin du Martalet 1-3 1544 Gletterens	026 667 90 40
Ecole de Portalban	Chemin du Four 29 1568 Portalban	026 667 90 67

ACTIVITÉS CRÉATRICES TEXTILES ET MANUELLES

Nom	Prénom	Adresse électronique	Tél. prof.
Bueche	Céline	celine.bueche@edufr.ch	026 667 90 40
Ducommun	Magali	magali.ducommun@edufr.ch	026 667 90 40
Roux	Sylvain	sylvain.roux@edufr.ch	026 667 90 40

COURS DE NATATION – JEUDI

3H		08.10.2026	17.12.2026	25.02.2027	20.05.2027
3-4H		29.10.2026	07.01.2027	11.03.2027	03.06.2027
4H		05.11.2026	14.01.2027	18.03.2027	10.06.2027
5H	03.09.2026	12.11.2026	21.01.2027	25.03.2027	17.06.2027
5H-6H	10.09.2026	19.11.2026	28.01.2027	15.04.2027	24.06.2027
6H	17.09.2026	26.11.2026	04.02.2027	22.04.2027	01.07.2027
7H	24.09.2026	03.12.2026	18.02.2027	29.04.2027	08.07.2027
8H	01.10.2026	10.12.2026	04.03.2027	13.05.2027	

Lorsqu'il y a la piscine, le bus part de Morat passe par tous les villages du cercle. L'horaire du bus suivra.

COORDONNÉES UTILES

	Nom – Prénom	Adresse et/ou adresse électronique	Téléphone
Secrétariat scolaire	Mme Béatrice Wolf	Ch. du Martalet 1-3 1544 Gletterens secrep.gletterens@edufr.ch	026 667 90 40 (lundi et jeudi)
Direction d'école	Mme Sarah Catano	Ch. du Martalet 1-3 1544 Gletterens dir.ep.gletterens@edufr.ch	026 667 90 41 (lundi, mardi, jeudi) Urgence 079 646 24 54
Travailleuse sociale en milieu scolaire (TSS)	Mme Lorraine Vessaz	lorraine.vessaz@edufr.ch	026 305 81 50 (lundi, jeudi, vendredi)
Inspecteur des écoles	M. Frédéric Gander	Rte André Pillier 21 1762 Givisiez	026 305 73 80
Responsable des catéchistes catholiques	Mme Marianne Jarjat	jarjat.marianne@bluewin.ch	079 406 83 90
Responsable des catéchistes réformés	Mme Isabelle Marchand	marchandisabelle@bluewin.ch	079 261 75 60
Accueil extrascolaire	Mme Vanessa Guenin	Ch. Du Martalet 3 1544 Gletterens aes@aisdpg.ch	026 667 90 43

COURS D'APPUIS

Akuatse Ethan	Rte de St-Aubin 51 1564 Domdidier	ethan@danaklab.com	078 814 45 45
Bossy André	Chemin de la Prairie 3 1470 Estavayer-le-Lac	dedebossy@bluewin.ch	079 470 81 99
Rodriguez Manuela	Chemin Guillaume 1 1482 Cugy	manuelarodriguez660@gmail.com	076 306 51 08
Viret Margaux	Rte de la Ria 53 1544 Gletterens	margaux.pc.viret@icloud.com	079 798 34 48
Viret Pasqualine	Rte de la Ria 53 1544 Gletterens	pascaline.viret@ik.me	079 175 65 00

CONSEIL DES PARENTS

Contact : conseildesparents@gmail.com

Nom	Prénom	Fonction
Bourquin	Céline	Présidente
Lanfranconi	Rachel	Vice-présidente
Beroud	Aurélia	Caissière
Roels	Anaïs	Secrétaire
Nevard	Nadine	Membre
Binggeli	Sarah	Membre
Reshani	Shkurte	Membre
Tornare	Isabelle	Consultante, représentante des enseignant-e-s
Christophe	Chardonnens	Représentant de la commune de Gletterens
Rossel Serio	Anne-Paule	Représentante de la commune de Delley-Portalban
Catano	Sarah	Consultante, directrice d'école primaire

HORAIRES POUR LE TRANSPORT DES ÉLÈVES

A Course du matin	Standard	Renfort
Delley, école	07:26	7 :29
Portalban, école	07:29	7 :32
Portalban, Dessus	07:33	7 :36
Gletterens, Fin de Gros Bois	07:35	7 :38
Gletterens, école-village	07:37	7 :40

B Course de midi	Standard	Renfort
Gletterens, école-village	11:40	11:37
Gletterens, Fin de Gros Bois	11:42	11:39
Portalban, Dessus	11:44	11:41
Portalban, école	11:47	11:44
Delley, école	11:50	11:47

C Course d'après-midi	Standard	Renfort
Delley, école	12:58	13:00
Portalban, école	13:01	13:03
Portalban, Dessus	13:05	13:07
Gletterens, Fin de Gros Bois	13:07	13:09
Gletterens, école-village	13:09	13:11

D Course de fin d'après-midi	Standard	Renfort
Gletterens, école-village	15:02	15:00
Gletterens, Fin de Gros Bois	15:04	15:02
Portalban, Dessus	15:06	15:04
Portalban, école	15:09	15:07
Delley, école	15:12	15:10

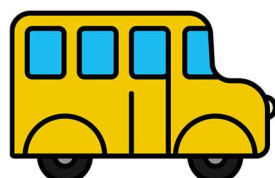
1. Course du matin	
Gletterens, lac	07:14
Gletterens, école-village	07:19
Gletterens, Fin de Gros Bois	07:21
Portalban, Dessus	07:23
Portalban, école	07:26

2. Course de midi	
Portalban, école	11:22
Portalban, Dessus	11:26
Gletterens, Fin de Gros Bois	11:28
Gletterens, école-village	11:30
Gletterens, lac	11:34

3. Course d'après-midi	
Gletterens, école-village	12:56
Gletterens, Fin de Gros Bois	12:58
Portalban, Dessus	13:00
Portalban, école	13:03
Gletterens, lac	13:06
Gletterens, école-village	13:10

4. Course de fin d'après-midi	
Portalban, école	15:00
Portalban, Dessus	15:04
Gletterens, Fin de Gros Bois	15:06
Gletterens, école-village	15:08
Gletterens, lac	15:12

Pour les trajets depuis et vers Delley-Portalban et Gletterens Fin de Gros Bois, les élèves de 1H à 4H sont priés d'utiliser le bus standard, dans lequel une collaboratrice des TPF les accompagnera durant le trajet. Afin de répartir les usagers de manière équilibrée, un second bus de renfort est mis en place pour les élèves plus âgés. Les élèves qui n'ont pas d'abonnement de bus devront payer leur course.



TRANSPORTS SCOLAIRES

Les communes prennent en charge les transports scolaires pour les élèves répondant aux critères suivants :

- Lieu de domicile (Delley, Portalban, Gletterens Lac, Gletterens Fin de Gros-Bois)
- Lieu d'enclassement (Portalban)

Ces élèves sont tenus d'utiliser les transports scolaires organisés par les communes. Si des parents souhaitent véhiculer leur enfant eux-mêmes, ils doivent impérativement adresser à l'administration scolaire une déclaration de renonciation aux transports scolaires, valable pour toute la durée de l'année scolaire.

L'achat du titre de transport et les frais y relatifs sont à la charge des parents pour les élèves non concernés par les abonnements communaux.

REGLEMENT POUR LES TRANSPORTS EN BUS

1. Les élèves prennent le bus à l'arrêt le plus proche de leur domicile et se rendent directement à l'école.
2. Lorsque les portes sont ouvertes, les élèves montent ou descendent sans bousculer leurs camarades.
3. Les élèves montent par la porte indiquée par l'enseignant-e, saluent le chauffeur et s'assoient.
4. Les élèves respectent les instructions données aux arrêts par les enseignants et/ou le personnel des TPF.
5. Les élèves assis mettent leur ceinture et restent à leur place jusqu'à l'arrêt complet du bus. Ceux qui sont debout ne se déplacent pas pendant le trajet.
6. Comme partout, les élèves se montrent respectueux avec les autres.
7. Il est strictement interdit de jouer, manger et boire dans le bus.
8. Il est possible de parler et chanter sans hurler.
9. Les élèves descendent à l'arrière et remercient le chauffeur.
10. Les élèves respectent les consignes du chauffeur/du surveillant ; celui-ci se réserve le droit d'avertir la Direction d'école en cas de problèmes.
11. Tous les élèves qui utilisent le bus pour les transports scolaires s'engagent à suivre le présent règlement.
12. Le non-respect de ce règlement peut conduire à :
 - a) un avertissement de la Direction
 - b) un avertissement de l'autorité communale
 - c) l'exclusion des transports scolaires.

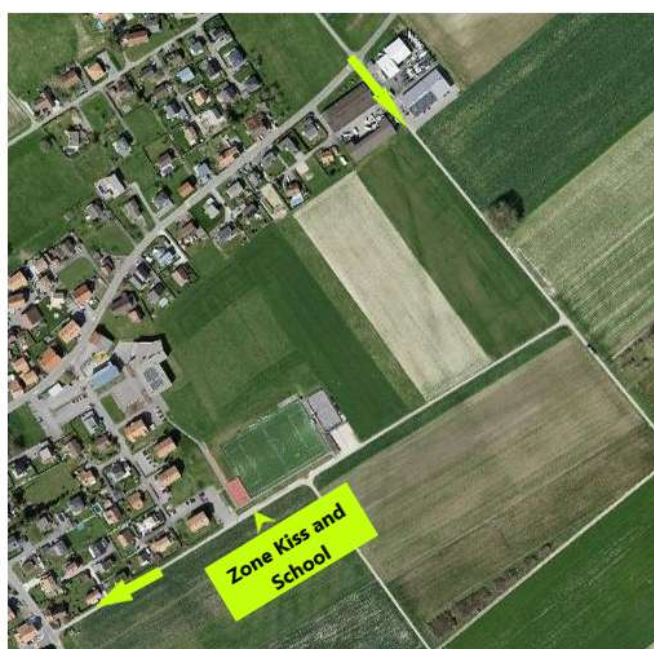
Nous vous invitons à consulter les règles à respecter dans les bus [sur le site des TPF](#).



ZONE KISS AND SCHOOL

Afin d'assurer la sécurité des élèves aux abords de l'école, nous vous encourageons à utiliser les transports scolaires ou à venir à pied avec vos enfants.

Si vous deviez véhiculer votre enfant, une zone « Kiss and school » a été définie pour la dépose en voiture des élèves et nous vous remercions d'utiliser cette zone dédiée. Elle se trouve derrière le terrain de foot, **en accédant par Nauticar**.



Toutes les déposes hors de cette zone se font sous la responsabilité des parents.

INFORMATIONS UTILES

RELATIONS ÉCOLE - FAMILLE

Afin que la scolarité de votre enfant se déroule dans les meilleures conditions, nous souhaitons vivement que les contacts « école – famille » soient placés sous le signe de la franchise et du respect mutuel.

L'enseignant-e de votre enfant **doit prioritairement être contacté-e** en cas de questions, remarques, suggestions...

Les messages Klapp sont réservés aux aspects organisationnels.

ENTRETIENS ANNUELS :

L'enseignant-e, vous rencontrera une fois dans l'année pour échanger sur la progression de votre enfant, répondre à vos questions et pour permettre de développer la collaboration avec la famille.

RÉPARTITION DES CLASSES :

La répartition des classes pour l'année scolaire suivante est faite durant la dernière semaine de juin, en tenant compte des critères pédagogiques et des réalités locales de notre cercle scolaire : nombre de classes attribuées par le Service de l'enseignement obligatoire, nombre d'élèves par degré.

HORAIRES

Il serait souhaitable que les élèves arrivent 10 minutes au plus tôt avant le début de la classe. Après l'école, les enfants sont priés de rentrer directement à la maison.

Pour rappel, une surveillance est assurée par les enseignants et enseignantes 10 minutes avant et après l'école. En dehors de ces 10 minutes, les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents.

ABSENCES ET EXCUSES

En cas de maladie, d'urgence chez le médecin ou pour toute autre absence légitime, les parents ou les personnes qui en ont la garde doivent impérativement informer l'enseignant-e **avant le début de l'école**. Les parents se soucient du travail réalisé durant l'absence de leur enfant et vérifient qu'il soit rattrapé.

Si l'absence de l'enfant n'a pas été signalée, l'enseignant-e essaie de contacter les parents. En cas de non-réponse, il-elle contacte un employé communal qui poursuit les recherches sur le chemin de l'école et au domicile de l'élève.

Si l'enfant n'est pas trouvé après ces démarches, la police est contactée.

Nous vous rappelons que les absences prévisibles, rendez-vous chez le dentiste ou autres, devraient être, dans la mesure du possible, fixées en dehors des horaires de classes.

Un certificat médical est obligatoire dès que l'absence dépasse 4 jours consécutifs.

DEMANDE DE CONGÉ

RLS Art. 38

1 La demande de congé, jusqu'à trois semaines, est présentée par écrit suffisamment à l'avance, à tout le moins dès que le motif est connu, à la direction d'établissement. Elle est motivée, le cas échéant, avec une pièce justificative, et signée des parents.

2 La demande indique combien d'enfants sont concernés et leur année de scolarité. Dans le cas d'enfants scolarisés à l'école primaire et à l'école du cycle d'orientation, une décision commune des directions d'établissement est exigée.

3 La décision est communiquée aux parents par écrit.

4 Les parents sont responsables des congés qu'ils sollicitent pour leurs enfants et assument le suivi des programmes. A la demande de l'école, les élèves rattrapent la matière et les évaluations manquées. Si le congé interfère avec une période d'examens officiels, des mesures spécifiques doivent être prises.

5 La Direction est compétente pour décider des congés de quatre semaines et plus. Cependant, selon la jurisprudence, la direction d'établissement ne dispose pas d'une liberté totale dans sa décision ; la marge d'appréciation est limitée par le fait que les motifs doivent être justifiés. Le congé spécial a été prévu par le législateur essentiellement pour faire face à des événements ou déplacements imprévisibles ou qui ne peuvent être planifiés, en raison de circonstances exceptionnelles et d'une certaine gravité ou importance.

La pratique et la jurisprudence ont clairement établi que les motifs de convenance personnelle, les loisirs, les voyages ou les départs en vacances ne constituent en aucun cas un motif justifié, ni à la fin de l'année scolaire, ni à aucun autre moment de l'année.

Le formulaire de demande de congé est à disposition en ligne : [ici](#) ou sur le site internet de l'école.

JOURS JOKER

Dès le 1er août 2022, les parents sont autorisés à ne pas envoyer leur enfant à l'école durant quatre demi-jours de classe par année scolaire (jours « joker ») sans présenter de motif, sous réserve des conditions suivantes inscrites dans le nouvel article du Règlement de la Loi sur la scolarité obligatoire (RLS, art. 36a) :

1 Les jours joker ne peuvent pas être utilisés le premier jour d'école de l'année scolaire, lors des activités scolaires définies à l'article 33 et durant les jours de tests de référence cantonale, intercantonale ou internationale.

2 En début d'année scolaire, la direction d'établissement peut déterminer d'autres occasions particulières où un jour joker ne peut pas être pris.

3 Les jours joker peuvent être cumulés. Les jours joker non utilisés ne peuvent pas être reportés à l'année scolaire suivante.

4 En cas d'absences non justifiées d'un ou d'une élève, la direction d'établissement peut restreindre ou refuser l'utilisation des jours joker.

5 Les parents informent l'enseignant de la prise d'un jour joker **au moins une semaine à l'avance.**

6 Les parents sont responsables des congés qu'ils sollicitent pour leurs enfants et assument le suivi de programmes. A la demande de l'école, les élèves rattrapent la matière et les évaluations manquées.

MATÉRIEL

Les appareils électroniques (téléphones portables, montres connectées, radios, MP3, jeux électroniques...) ne doivent pas être utilisés dans le périmètre scolaire. Ils sont rangés dans le sac d'école éteints ou en « mode avion ». Les montres connectées sont acceptées, **pour autant qu'elles soient utilisées strictement dans leur fonction première : indiquer l'heure.**

Les jouets à caractère agressif ainsi que les objets dangereux sont interdits dans l'enceinte de l'école ainsi que durant les activités scolaires.

Les vélos, rollers, trottinettes, skates ne peuvent pas être utilisés pendant la récréation. Dans le périmètre scolaire, les vélos, rollers, trottinettes, skates et autres engins à roulettes ne peuvent pas être utilisés pendant le temps scolaire (depuis 10 min. avant jusqu'à 10 min après).

En cas de non-respect de ces règles, les objets seront confisqués par la direction d'école et les parents devront venir les récupérer avec leur enfant.

Les enseignants-tes et les communes déclinent toute responsabilité pour les objets ou jouets apportés à l'école ou dans le bus et détériorés ou perdus.

DÉGÂTS

En cas de dégâts occasionnés par un enfant, la RC des parents couvrira les frais.

En cas de dégâts ou de pertes des moyens d'enseignement (livres...) et du matériel scolaire fourni par l'école (crayons, ciseaux etc.) le montant sera facturé aux parents.

PACIFICATEURS

Les Pacificateurs, c'est une démarche fribourgeoise créée par la médiation scolaire pour promouvoir le bien-vivre ensemble à l'école et soutenue par la direction. Tous les enseignants et les élèves de l'établissement sont sensibilisés à l'approche.

Un groupe d'élèves de 7H et/ou 8H bénéficie d'une formation spécifique et devient Pacificateur dans la cour d'école durant les récréations.

Sans remplacer les adultes dans leur rôle de garant du respect, en duo ou trio, les Pacificateurs proposent leur aide aux autres élèves de l'école : une tension à régler entre deux enfants, une récréation à ouvrir, un élève qui sort de la zone autorisée, un enfant qui est mis de côté, etc.

En fin d'année scolaire, les élèves pacificateurs reçoivent un diplôme et passent le relais aux futurs pacificateurs.

RÉCRÉATIONS

Dans le but de préserver la santé et la dentition de vos enfants, nous vous encourageons à privilégier les collations non sucrées. Les chewing-gums sont interdits dans le périmètre scolaire.

Afin de prendre soin de notre planète et de notre environnement, nous vous remercions, dans la mesure du possible, de limiter les emballages jetables au profit des boîtes à goûter.

Lors des récréations, les élèves ne quittent pas la cour.

EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Les chaussures doivent avoir une semelle propre et ne laissant pas de traces.

Pour être dispensé d'éducation physique, l'élève doit apporter un certificat médical ou une demande écrite des parents.

Concernant les leçons de piscine, l'élève qui a des verrues plantaires est prié de porter des chaussettes spéciales.

Les élèves qui ne participent pas à la leçon de piscine se rendent dans une autre classe pour travailler.

Les élèves de 3-8H se douchent après la grande leçon d'EPS.

UTILISATION DU PÉRIMÈTRE SCOLAIRE

Le terrain de sport, le terrain de skater-hockey, le terrain de basket, la place de jeux, la place de l'arrêt de bus et les deux cours d'école font partie du périmètre scolaire (art. 122 du règlement d'application de la loi scolaire).

Par conséquent et durant les heures de classe, y compris durant les dix minutes avant et après l'école, les parents n'ont, en principe, pas accès au périmètre scolaire. Pour les 1-2H, les parents sont autorisés à accompagner leur enfant dans la cour de l'ancienne école. Durant les heures de classe, **la place de jeux de l'ancienne école uniquement** est accessible aux enfants non scolarisés pour autant que cela ne perturbe pas le bon déroulement du travail des élèves.

En dehors des heures de classe, le périmètre scolaire est accessible aux enfants accompagnés ou placés sous la responsabilité de leurs parents ou représentants légaux. Cette utilisation ne doit en aucun cas perturber le bon fonctionnement, les activités ou la surveillance de l'accueil extrascolaire (AES). Les usagers sont tenus de respecter les consignes du personnel de l'AES lorsque celui-ci est en activité.

RESPONSABILITÉS ET ASSURANCES

A l'école et sur le chemin de l'école, les enfants sont placés sous la responsabilité de leurs parents. C'est l'assurance accident ou maladie privée (suivant les circonstances) qui prendra en charge les frais médicaux et de traitement. Dans les bus scolaires et sur le périmètre de l'école, la responsabilité des collectivités ne peut être engagée que si l'accident est dû à un acte illicite des personnes chargées de la surveillance, 10 minutes avant et après les cours.

COMPORTEMENT GÉNÉRAL

La tenue vestimentaire à l'école est toujours décente. Les parents veillent également à ce qu'elle soit confortable et appropriée. Le maquillage n'est pas toléré. En cas de non-respect de ces règles, les enseignants-tes se réservent le droit d'en discuter avec l'élève et d'en informer les parents si nécessaire.

Nous demandons à chaque personne d'être polie et respectueuse dans son langage et dans ses gestes.

Les élèves saluent les adultes qu'ils croisent.

À l'école, nous encourageons les enfants à vouvoyer les enseignants-tes.

Les gestes et mots violents, même sous forme de jeux, sont interdits. En cas de non-respect des attentes comportementales, les conséquences sont réfléchies par le personnel de l'école.

SOINS ET PRÉVENTION

Durant leur scolarité, les enfants reçoivent à plusieurs reprises la visite de professionnels de la santé et de la sécurité :

2H : prévention des abus sexuels.

6H : rouler à vélo

6H et 8H : information sexuelle.

7H ou 8H : information sur la violence et ses conséquences par la Brigade des Mineurs.

De la 2H à la 8H : prophylaxie dentaire.

SERVICE DENTAIRE

Le contrôle dentaire, une fois par année, est obligatoire. Les enfants, n'ayant pas l'attestation d'un dentiste privé certifiant des contrôles réguliers, seront contrôlés le jour de la venue de la clinique dentaire.

Les **contrôles** sont, comme auparavant, effectués en **clinique dentaire mobile** pendant les heures de classe. Une attestation de contrôle effectué ou une estimation d'honoraires est remise à l'enfant. L'estimation d'honoraires est à retourner rapidement à l'enseignant-e avec la signature du représentant légal.

Les soins seront par contre réalisés à la clinique dentaire scolaire fixe à Romont où vous devrez accompagner votre enfant.

Les enfants suivis par un ou une orthodontiste ne sont pas dispensés du contrôle.

PRÉVENTION DES POUX

Dans le cadre d'une campagne de prévention des poux, plusieurs contrôles seront effectués dans toutes les classes. Les dates de passage sont les suivantes :

Date : 14 septembre 2026	Date : 11 janvier 2027
Date : 26 octobre 2026	Date : 3 mai 2027

Vous suspectez la présence de poux ?

[La brochure poux](#) de l'Etat de Fribourg vous guide pour éradiquer ce problème.

Si vous trouvez des poux merci de le signaler immédiatement à l'enseignant-e de votre enfant.

MÉDECINE SCOLAIRE – BILAN DE SANTÉ PRÉSCOLAIRE

Pendant leur scolarisation dans notre établissement, les enfants passent un bilan de santé à deux reprises. La première visite médicale obligatoire doit se faire si possible l'année avant l'entrée à l'école par le médecin de famille ou le pédiatre. Les parents des élèves de 1H recevront un courrier d'information. Un coupon réponse signé par le médecin ou le pédiatre sera à retourner au secrétariat d'école. Le deuxième examen a lieu en 8H. Les parents ont le choix de faire appel à **leur médecin de famille ou au médecin scolaire**. Les documents seront envoyés en temps utiles.

SANTÉ À L'ÉCOLE

• **Médicaments et pharmacie :**

Le personnel enseignant ne donne **pas de médicaments** (y compris homéopathie, phytothérapie, etc.) aux enfants à l'école (directives du 18 janvier 2016).

Une trousse contenant quelques pansements, du désinfectant, ainsi que du matériel pour traiter les petites blessures, les contusions et administrer les premiers soins en cas d'accident est à disposition dans les établissements scolaires.

• **Problème médical :**

Si un ou une élève présente soudainement des douleurs, de la fièvre ou d'autres symptômes qui nécessiteraient un traitement médical, le personnel enseignant :

- dans les situations normales, avertit les parents qui viendront, si possible, chercher l'enfant.
- dans les situations d'urgence, prend les mesures pour que l'élève reçoive les soins nécessaires* et avertit les parents.

**L'établissement est autorisé à amener l'élève chez le médecin ou à l'hôpital, à faire appel à une ambulance ou aux services de sauvetage (frais à la charge des parents et de leurs assurances privées).*

▪ **Maladie chronique :**

Les parents signalent à l'enseignant-e si un enfant souffre d'une maladie chronique (diabète juvénile, asthme, épilepsie, migraines, ...) et doit prendre des médicaments.

TRAVAILLEURS SOCIAUX EN MILIEU SCOLAIRE (TSS)

Le travail social en milieu scolaire :

- s'adresse aux élèves rencontrant différentes difficultés (scolaire, sociale, familiale, personnelle ou relationnelle)
- accompagne, soutient, oriente aussi bien les élèves que leurs parents, les enseignants-tes ou encore la direction de l'école
- participe au maintien d'un climat scolaire de qualité
- favorise l'apprentissage et l'intégration sociale des élèves

Cet accompagnement peut intervenir à la suite d'une demande des enseignants-tes, de la direction de l'école ou des parents.

SERVICES DE LOGOPÉDIE, PSYCHOLOGIE ET PSYCHOMOTRICITÉ (SLPP)

L'école travaille en collaboration avec les Services de logopédie, psychologie et psychomotricité de La Broye. Selon les besoins, un ou une thérapeute peut être amené-e à participer à un événement de l'école ou d'une classe, dans une volonté de collaboration inter-professionnelle. Dans la mesure où cela ne concerne pas d'élève personnellement, la démarche se fera sans annonce préalable aux parents.

Les services de logopédie, psychologie et psychomotricité (SLPP) sont à disposition des enfants présentant des difficultés dans leur développement scolaire, relationnel, familial, comportemental...

Une permanence est ouverte en principe un mardi ou un jeudi par mois : 6.10.2026, 26.11.2026, 21.01.2027, 23.02.2027, 23.03.2027, 20.05.2027 et 22.06.2027.

Des consultations ou demandes d'informations sont possibles à tout autre moment sur simple rendez-vous. Elles sont gratuites. La discrétion est assurée.

CEP à Estavayer-le-Lac Tél. 026 663 91 10

COMPENSATION DES DÉSAVANTAGES

Les mesures de compensation des désavantages concernent les élèves qui sont en situation de handicap attesté et/ou qui présentent une affection diagnostiquée par un(e) spécialiste-s reconnu-e-s par la DFAC (psychologue scolaire, logopédiste, médecin).

Pour bénéficier de ces mesures, il faut que l'élève soit susceptible d'atteindre les objectifs d'apprentissage et exigences fixés par le plan d'études.

Vous trouverez toutes les informations sur les mesures et la procédure pour déposer une demande sur le site de la scolarité obligatoire, dédié aux parents, sous [ce lien](#).

COURS DE LANGUE ET DE CULTURE D'ORIGINE (LCO)

Les cours en Langue et Culture d'Origine (LCO) sont des cours de langue destinés aux enfants dont la langue première (langue du père ou de la mère) est différente de celle de l'école. Ils sont organisés par les communautés (ambassade, consulat, association). Ces cours permettent de maintenir et élargir les connaissances et les compétences des enfants dans leur langue première et leur culture d'origine.

Ces cours sont facultatifs et ont lieu en dehors de l'horaire scolaire. L'enseignement LCO s'organise en fonction du calendrier de l'école obligatoire et la participation au cours est attestée par une notification dans le bulletin scolaire de l'élève.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la page internet : www.fr.ch/osso/lco.

ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

Il existe une structure d'accueil extrascolaire à Gletterens. Elle se situe dans le bâtiment scolaire et est ouverte de 6h30 à 18h. Pour davantage de renseignements, veuillez consulter le site <https://lesptitslacustres.ch/>.

En cas de maladie ou d'absence de l'enfant, les parents sont responsables d'avertir l'AES.

NOS CONSEILS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE

En tant que parents, montrez l'exemple !

Ainsi votre enfant adoptera un comportement correct dans la circulation.

A pied, c'est mieux

Il vivra ses propres expériences.



- Choisissez le chemin le plus sûr et parcourez-le plusieurs fois ensemble ;
- Attirez son attention sur les dangers possibles ;
- Faites-le partir suffisamment tôt : se dépêcher augmente les risques d'accident ;
- Avant de traverser : S'ARRÊTER, REGARDER, ÉCOUTER

A vélo

Ce n'est qu'en 6H que les bases leur sont enseignées. Plus jeunes, ils ne sont pas capables d'anticiper, de réagir correctement dans toutes les situations.

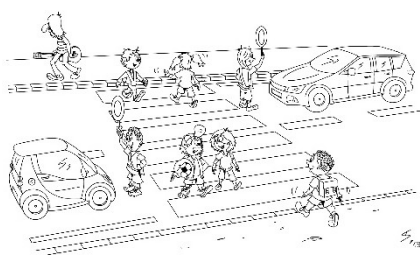
- Seul un vélo correctement équipé est admis ;
- Le port du casque est fortement recommandé ;
- Sur un trottoir, dès 12 ans, le cycliste pousse son vélo.



En voiture

Les parents taxis augmentent les dangers aux alentours des écoles.

Si un trajet est nécessaire :



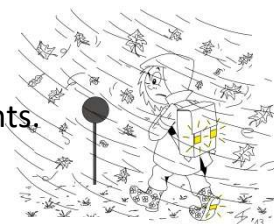
- Assurez-vous que tout le monde est bien installé : ceinture, rehausseur, appui-tête,... ;
- Utilisez les places de stationnement prévues ;
- Arrêtez-vous complètement au passage pour piétons ;
- Respectez les signes des patrouilleurs scolaires.

Etre vu

Afin que le conducteur puisse réagir, soyez visibles !

- De jour comme de nuit, portez des vêtements clairs et/ou réfléchissants.

i



AIDEZ-NOUS À PROTÉGER VOS ENFANTS !

POLICE CANTONALE FRIBOURG

Section analyse, prévention, éducation routière

+41 26 305 20 30

www.policefr.ch

Etat : mai 2021

EDUCATION FAMILIALE

A l'école, l'enfant apprend à ...	A la maison, ce qui peut m'aider en tant qu'enfant c'est...
Travailler pendant de longues périodes.	Je fais des jeux de concentration seul, avec des copains et ma famille : puzzle, perles à enfiler, suivre une histoire, etc.
Travailler dans de bonnes conditions.	Je fais une chose à la fois : • quand je mange, je ne joue pas. Quand je joue, je ne mange pas. • quand je me prépare à sortir, je ne joue pas, etc...
Etre responsable de son travail jusqu'au bout de l'activité.	• Je suis encouragé à aller au bout d'une action: je range avant de commencer une autre activité. • Je suis encouragé à faire des efforts.
Etre autonome dans son travail.	• Je suis responsable d'effectuer seul une petite tâche ménagère (mettre/débarrasser la table, faire une partie de la vaisselle, etc.).
Avoir de l'ordre et du soin dans son travail et son matériel.	• Je suis responsable de l'ordre et du soin d'un petit espace qui m'appartient.
Respecter le matériel de l'école.	• Je prends soin de mes jouets et de ceux des autres. • Je vois les adultes prendre soin des choses.
Demander de l'aide quand quelque chose n'est pas compris.	• Je suis encouragé à poser des questions lorsqu'il y a quelque chose qui ne va pas. • J'entends maman/papa se poser des questions et demander de l'aide aux autres.
Se changer, attacher ses chaussures seul.	• Je suis encouragé à faire par moi-même ; maman/papa/mes grands frères ou sœurs ne font pas à ma place.

A l'école, l'enfant apprend à ...	A la maison, ce qui peut m'aider en tant qu'enfant c'est...
Respecter un horaire ou la durée d'une activité.	• Je vais au lit et je mange plus ou moins à la même heure. • Nous avons quelques rituels (par ex : histoire avant de dormir, autre ?)
Travailler en collaboration avec d'autres élèves.	• Je joue avec d'autres enfants sans le regard de l'adulte. • Je suis encouragé à rendre de petits services aux voisins, à d'autres enfants.
Accepter de perdre dans un jeu, de se tromper, de ne pas toujours réussir au premier coup.	• Je suis encouragé et félicité pour les apprentissages que je fais, en avançant et en me trompant (plutôt que seulement pour le résultat). • Mes parents me montrent qu'ils ne réussissent pas tout, tout de suite.
Etre patient, attendre son tour.	• Dans ma famille j'apprends à attendre, je ne peux pas avoir tout – tout de suite. • J'utilise un calendrier de la semaine, avec des images de ce que je fais.
Respecter les autres élèves quand ils ont la parole, quand ils se trompent, quand ils sont différents.	• A table en famille, chacun parle de sa journée et écoute l'autre. • J'aime jouer avec d'autres enfants dans le quartier ou ailleurs.
Se donner de la peine même quand il n'y a pas de cadeau en récompense.	Je suis fier de rendre service, sans qu'on me donne quelque chose en échange.
Accepter une sanction lorsqu'une règle n'est pas respectée.	Je comprends ce que je peux faire et ce que je ne peux pas faire, lorsque les adultes posent des limites claires.

www.educationfamiliale.ch Fribourg (026 321 48 70). Doc. élaboré avec parents et professionnels.

SOCIÉTÉS ET ACTIVITÉS LOCALES CONCERNANT LES ENFANTS

Bibliothèque St-Aubin	Le Château, 1566 St-Aubin, 026 677 10 40 https://saint-aubin.ch/culture-loisirs-et-sports/bibliotheque/-/ludotheques
FC Portalban – Gletterens	info@fc-portalban-gletterens.ch
Tennis- Club Gletterens	https://tc-gletterens.ch/cours/
Skater Hockey Dogs of War	http://fshbr.ch/club/4
Amicale de voile Juniors Portalban	https://avp-portalban.ch/les-juniors/
Passeport vacances	Gaëlle Michelot 078 859 99 77 et Marina Simone 076 383 28 29
Pe ♦ Art - Cours d'aquarelle	https://pe-art.com/fr/inscription-au-cours-daquarelle/
Atelier p'ARTage	https://atelier-partage.wixsite.com/partage

AUX ALENTOURS...

Gymnastique St-Aubin	https://fsgst-aubin.ch/
Volleyball St-Aubin	Loraine Amiet loraine.quillet@bluewin.ch 079 289 21 36
Tir St-Aubin-Vallon	Bertrand Limat bertrandlimat@hotmail.com 079 390 05 36
Ecole de Musique St-Aubin	https://la-caecilia-staubin.ch/ecole-de-musique/
Scouts de Domdidier	http://scoutsdomdidier.ch/



Abonnement : Abonnement : 30.- /année Durée des prêts : 3 à 4 semaines Abonnement enseignant : 30.- /année Durée des prêts : 2 mois	Horaires : Mercredi et vendredi : 16h-18h Samedi : 9h30-11h30 Fermé pendant les vacances scolaires
--	--

Email : info@ludo-broye.ch

Téléphone : +41 26 663 34 18 (pendant les heures d'ouverture)

Courrier : Ludothèque de la Broye, Case postale 734, 1470 Estavayer-le-Lac

DIVERS

- **Office familial** : www.officefamilial.ch
- **Passeport vacances** : les organisateurs-trices sont toujours à la recherche de bénévoles et d'activités pour occuper nos jeunes pendant les vacances. Si vous êtes intéressé-e-s, prière de contacter Mme Gaëlle Michelot 078 859 99 77 ou Mme Marina Simone 076 383 28 29.
Le passeport vacances d'hiver aura lieu le samedi 28 novembre 2026.
- **Accueil extra-scolaire** : consulter le site <https://www.lesptitslacustres.ch/>
- **Garderie** : « Les P'tits Pruneaux » à St-Aubin prennent vos enfants en charge de 2 à 6 ans. www.st-aubin.ch/education/garderie.html
- **Site des écoles de Delley-Portalban-Gletterens** : www.ecolesdpg.ch

PEDIBUS

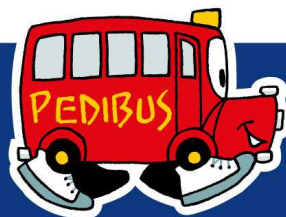
**ENVIE QUE VOTRE ENFANT
DEVienne UN SUPER PIÉTON?
ALORS PENSEZ AU PEDIBUS!
C'EST TOUT SIMPLE ET ÇA
MARCHE COMME UN VRAI
BUS, MAIS À PIED.**

Le Pedibus est un système d'accompagnement des enfants à pied à l'école, sous la conduite des parents.

Des centaines de lignes Pedibus marchent quotidiennement partout en Suisse. Une invention qui change la vie ! La Coordination Pedibus Fribourg vous informe et vous soutient pour créer une ligne Pedibus dans votre quartier. Elle fournit gratuitement du matériel de sécurité et propose une assurance gratuite en collaboration avec le BPA.



La Coordination Pedibus Fribourg, vous informe
et vous soutient: fribourg@pedibus.ch
076 430 05 58 – www.pedibus.ch



Pour une mobilité
d'avenir

ate

NOTES PERSONNELLES